

Affaires découlant de la réunion du 21 octobre 2013

Vente du terrain

Guy Généreux communiquera avec la présidente de St. Paul Education afin de lui faire part de la décision du Conseil d'attendre une offre qui se rapproche du prix du marché immobilier actuel.

Délégation d'élèves Sommet

La direction générale communiquera avec la direction de l'école du Sommet pour faire les suivis afin de savoir où M. Filion et les élèves en sont dans l'organisation du projet de voyage à Calgary présenté lors de la réunion du mois d'octobre.

Finances

Les conseillers adoptent le rapport des états financiers vérifiés tel que présenté par Claude Dion de Joly, McCarthy & Dion. Le CSCE a terminé l'année fiscale '12-'13 avec un surplus de 533 866,00\$. La réduction de dotation à l'école du Sommet, qui avait deux maternelles en '11-'12 mais qui n'avait qu'une 1^{re} année en '12-'13 a fait en sorte qu'un poste en enseignement a pu être réduit de la dotation globale. Aussi, les congés de maladie et les départs d'enseignants à Voyageur en plus des efforts de recrutement qui n'ont pas porté fruit ont fait en sorte que la responsable de l'orientation a dû être réintégrée à la salle de classe. Les annonces de compressions à compter de décembre 2012 et l'incertitude que cela a généré, en plus des mises en garde découlant des annonces budgétaires et des négociations entre l'ATA provinciale et le gouvernement provincial, ont contribué à une extrême prudence au niveau des dépenses, d'où le surplus pour '12-'13. Le surplus accumulé, suite à l'élimination du déficit accumulé de 99 424,00\$ et quelques facteurs supplémentaires dont la différence entre l'amortissement des « actifs supportés » et « non-supportés », est de 475 199,00\$.

Budget 2013-2014

Marc Labonté, secrétaire trésorier, a fait la présentation du budget 2013-2014 ajusté. À la lumière du surplus accumulé de 475 199,00\$ (ou 4% du budget total -

conformément à la recommandation d'Alberta Education en ce qui concerne l'ampleur des surplus accumulés), et à la lumière des inscriptions réelles versus celles qui avaient été anticipées, la direction générale a entrepris quelques ajustements depuis le mois d'octobre afin de palier à des besoins pressants, notamment, l'ajout d'aide-élèves et l'élimination des compressions de budgets d'école effectués au courant de l'année scolaire '12-'13 et proposées dans l'ébauche du budget '13-'14. La direction générale a également proposé la bonification du budget d'orthophonie.

Aussi, il a recommandé au Conseil de mettre de côté des fonds pour un accompagnement au niveau de la gouvernance et de planification stratégique, en plus d'une somme importante pour l'embauche d'une direction pour le programme à Lac La Biche, dès que les locaux auront été déterminés. Cette somme comprend aussi des fonds pour l'achat de ressources matérielles.

Marc Dumont, directeur général, recommande également, à la lumière du rapport C2, l'embauche d'une personne additionnelle, sous la supervision de M. Jacques Nkogo, pour l'appui technologique.

Les conseillers ont adopté à l'unanimité le budget 2013-2014, budget déficitaire de l'ordre de 35 000,00\$

Rénovations bureau central

Une décision a été prise de la part des conseillers, notamment, l'adoption du plan de financement qui a été dévoilé par Marc Labonté, secrétaire trésorier, pour effectuer les rénovations du bureau central dans l'ancienne école du Sommet.

De plus, il est entendu que l'administration procèdera aux négociations avec Alberta Education (Capital Planning) en ce qui concerne la démolition de l'ancien centre culturel. Les conseillers acceptent aussi la proposition d'Alberta Education que le CSCE gère le projet avec les fonds que le gouvernement lui remettra pour ce faire, plutôt que d'attendre que Alberta Infrastructure entreprenne les démarches.

Convention collective : ratification par le Conseil

Le comité de négociations (présidé par Michèle Dallaire et composé de Daniel Aubertin, Marc Dumont, Marc Labonté et Christine Cousineau) a rencontré le sous-comité de négociations de l'Unité locale No. 24 (région Centre-Est) le jeudi 21 novembre dernier. La rencontre a mené à une proposition d'entente à faire ratifier par les deux parties.

Marc Labonté, secrétaire trésorier, a exposé un résumé des changements proposés dont une semaine supplémentaire pour le congé de maternité (15 à 16 semaines), un doublement de la bonification des primes d'assurances pour la vision (25% à 50%), une augmentation du Compte de gestion de la santé (de 500,00\$/année à 550,00\$/année pour '14-'15 et à 600,00\$/année pour l'année scolaire '15-'16, l'ajout d'une 1^{re} journée personnelle aux frais du Conseil, l'ajout de journées pour le congé parental, et des clarifications entourant le nombre de journées par année congé pour les congés médicaux familiaux. Plusieurs autres changements sont proposés.

La direction générale fera les suivis nécessaires en ce qui a trait à la communication de la décision du Conseil d'adopter le projet d'entente de la convention collective '12-'16.

Vaccin VPH

Marc Dumont, directeur général, a présenté une mise à jour en ce qui concerne la plainte auprès de la *Alberta Human Rights Commission*, déposée contre neuf conseils scolaires dans la province au mois de septembre, parmi lesquels on compte sept conseils scolaires catholiques et deux conseils composés, dont le CSCE. Il est à noter que le CSCE est le seul conseil scolaire francophone nommé dans la plainte. La plainte déposée accuse le CSCE et les autres conseils nommés d'avoir refusé l'accès aux services de soins de santé de ses élèves, à cause de croyances religieuses. La personne qui a déposé la plainte au nom de toutes les élèves des conseils en question est originaire de Calgary mais n'habite pas actuellement en Alberta. La direction générale fait les

suivis qui s'imposent auprès des conseillers juridiques retenus par le Conseil et auprès de Monseigneur Terrio.

Les conseillers demandent à la direction générale d'entreprendre une recherche en ce qui a trait aux pratiques et politiques actuelles des conseils scolaires en Alberta relativement à l'administration des divers vaccins, incluant le celui contre le VPH. Le fruit de la recherche sera présenté à la prochaine réunion du Conseil.

Les conseillers demandent également à la direction générale d'inviter Monseigneur Terrio à sa réunion régulière du 14 janvier 2014, pour une première rencontre officielle avec le nouveau conseil élu.

Directives administratives 566 et 567 (transport des élèves)

La direction générale explique que les pratiques en ce qui concerne le transport d'élèves en véhicules privés ne sont pas conformes aux directives administratives actuellement en vigueur, et disponibles sur le site web.

Toutefois, les conseillers prescrivent que la directive administrative abonde dans le même sens que la pratique, soit de ne pas permettre l'utilisation de véhicules privés pour le transport d'élèves lors d'activités scolaires ou parascolaires. La direction générale assurera les suivis nécessaires.

Chemin d'accès à l'école Voyageur

Le secrétaire trésorier explique la raison pour laquelle le chemin d'accès de l'école Voyageur se trouve actuellement sur un terrain qui n'est apparu ni par le conseil, ni par la ville de Cold Lake.

Au moment de la construction de la nouvelle école Voyageur en 2004, la ville de Cold Lake n'avait pas octroyé les 1,7 acres au sud de l'école, tel que reflété dans les plans d'architectes de ONPA et Google Maps. Toutefois, lors d'une recherche auprès de *Alberta Land Titles*, il apparaît que le CSCE est effectivement propriétaire du terrain, et devra négocier avec la ville de Cold Lake pour la construction d'un nouveau chemin, car le terrain sur lequel le chemin est

actuellement situé sera développé par le propriétaire, pour des entreprises commerciales.

Évidemment, si la ville avait octroyé la parcelle en question en 2004, l'école n'aurait pas été construite si loin du chemin et aurait pu bénéficier d'une plus grande cour d'école. Assurément, l'administration assurera les suivis qui s'imposent auprès des fonctionnaires de la ville de Cold Lake.

Comité C2

Marc Dumont présente le rapport du comité C2, document qui a été soumis à Alberta Education le 31 octobre dernier, conformément à la clause C2 du projet d'entente syndicale de quatre ans entre le gouvernement provincial et l'ATA. La direction générale encourage fortement les conseillers à prendre connaissance du document et en faire une lecture attentive puisqu'il reflète le travail qui a été fait jusqu'à maintenant à la table du C2, mais aussi tout ce qui reste à faire, tel qu'indiqué dans le plan d'action.

Évidemment, il est important de bien saisir le tout puisque le mandat du comité C2 s'échelonne sur 3 ans. Il est à mentionner que la porte demeure toujours ouverte aux conseillers s'ils souhaitent se joindre au comité C2 et participer aux discussions.

ACSTA

Michèle Dallaire présente les détails du Symposium en éducation catholique qui aura lieu en février 2014. L'invitation est lancée aux conseillers catholiques.

Si vous désirez vous inscrire à l'ordre du jour à titre de délégation ou encore pour vous faire entendre, vous devez le faire soit par écrit, soit en téléphonant à la direction générale une semaine avant la tenue des réunions.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le Conseil scolaire Centre-Est au 780-645-3888 ou sans frais au 1-866-645-9556.